



Quels risques pour vol avec dégradation et vol en réunion

Par **Shorty**, le **09/08/2009** à **12:43**

Bonjour, j'ai 18 ans, réside dans la région parisienne, diplômé d'un BEP comptabilité et lycéen en 1ère STG, je souhaiterais savoir quels sont les risques auxquels je m'expose après avoir commis ces infractions lors d'un séjour en Vendée après une soirée très "arrosée"...

VOL AVEC DEGRADATION : Nous avons fait tomber et donc casser 3 mâts tenant des drapeaux nationaux et nous avons dérobés ces derniers ;

VOL EN REUNION : Nous sommes entrés dans les jardins pour récupérer des vélos (qui ont été rendus au propriétaire)

Tous ces actes ont été constatés par les agents de gendarmerie prévenus par le propriétaire des vélos qui nous a suivi. Suite à la venue des gendarmes, une perquisition a donc eu lieu dans la résidence de location où je me trouvais (endroit dans lequel les gendarmes ont trouvé les drapeaux).

De plus les gendarmes nous ont remis le procès-verbal de convocation devant le délégué du procureur des SABLES D'OLONNES ainsi qu'un devis d'état des frais détaillé s'élevant à 849,16€ pour le remplacement des 3 mâts. Mais d'après mes recherches sur internet, ces prix me paraissent exorbitants.

Je suis paniqué, je ne sais pas à quoi je dois m'attendre. Merci

Par **frog**, le **09/08/2009** à **14:04**

On te proposera à forte probabilité de payer les réparations en échange d'un arrêt de poursuites. Même si c'est cher, il est conseillé d'accepter.